



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-432

Déposé le : 18.12.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Charte des entreprises parapubliques pour l'égalité salariale ; pourquoi le Conseil d'Etat ne passe pas de la parole aux actes ?

Texte déposé

Le 28 novembre 2019, nous apprenons qu'à Berne, 34 entreprises parapubliques ont adhéré à la Charte pour l'égalité salariale. L'adhésion à cette charte engage les entreprises signataires à contrôler que l'égalité salariale soit respectée à l'interne mais également aux entreprises auxquelles elles attribuent des mandats.

Dans les entreprises signataires, nous retrouvons des domaines variés tels que transports, hautes écoles mais également le domaine de la santé.

Il semble toutefois que les vaudois sont les grands absents de cette liste, alors même que cette problématique est très souvent abordée tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles des entreprises parapubliques vaudoises telles que le CHUV, les Retraites Populaires, ECA ou d'autres n'ont pas signé cette charte ?
- Quelles mesures incitatives concrètes le Conseil d'Etat a-t-il prévu à ce sujet ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Alexandre Berthoud

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

34 entreprises parapubliques signent la Charte pour l'égalité salariale

Berne, 28.11.2019 - Aujourd'hui à Berne, 34 entreprises parapubliques ont adhéré à la Charte pour l'égalité salariale. Elles confirment ainsi leur rôle d'exemple en matière d'égalité entre femmes et hommes et leur volonté d'user de leur influence sur d'autres entreprises mandataires. La charte a été lancée il y a trois ans par le conseiller fédéral Alain Berset en partenariat avec des exécutifs cantonaux et communaux. À ce jour, 16 cantons, 86 villes et communes ainsi que la Confédération l'ont signée.

En adhérant à la charte, les 34 entreprises parapubliques concernées s'engagent en faveur de l'égalité salariale. Elles s'engagent à la faire régulièrement contrôler, tant à l'interne que dans les entreprises auxquelles elles attribuent des mandats. Leurs collaboratrices et collaborateurs seront en outre sensibilisés à l'égalité. Les entreprises signataires appartiennent à des secteurs très divers allant de la santé aux services financiers, en passant par les transports et la formation. Au total, elles emploient près de 180'000 personnes. L'ensemble du secteur public, constitué des administrations et des entreprises parapubliques, représente quelque 580 000 postes à plein temps. Quant au volume total des marchés publics attribués chaque année en Suisse, il s'élève à 41 milliards de francs.

Un écart salarial inexpliqué de 522 francs par mois

Au sein des administrations fédérales, cantonales et communales, on constate un écart salarial moyen de 1498 francs par mois (16,7%) entre femmes et hommes. Ce chiffre peut s'expliquer à 65% par des facteurs objectifs comme la position hiérarchique, les années d'expérience ou la formation. Une part de 35% reste inexpliquée. En moyenne, les femmes gagnent ainsi 522 francs (5,9%) de moins par mois que leurs collègues masculins. C'est ce qui ressort de l'enquête sur la structure des salaires (2016) réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Dans le secteur

privé, ce chiffre s'élève actuellement à 657 francs (8,1%).

Les PME pourront aussi contrôler l'égalité salariale dès 2020

À partir de l'année prochaine, les employeurs pourront contrôler encore plus simplement leur pratique salariale. En effet, une nouvelle version de l'outil d'autocontrôle de la Confédération (Logib) sera disponible dès l'automne 2020. Le logiciel sera simplifié et les petites entreprises pourront désormais elles aussi contrôler gratuitement l'égalité salariale. Jusqu'ici, seules les entreprises employant au moins 50 personnes y avaient accès. Logib a été développé en 2006 sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). En 2018, il a reçu, avec la charte, le prix des Nations Unies pour le service public.

Organisée par le BFEG, la quatrième rencontre nationale sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public a réuni quelque 100 spécialistes, membres d'exécutifs et émissaires d'entreprises parapubliques.

Liste des entreprises signataires :

1. Assurance immobilière du canton de Bâle-Ville
2. Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV)
3. Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
4. Azienda Elettrica Ticinese
5. Banque cantonale des Grisons
6. Basler Verkehrs-Betriebe BVB
7. Bedag Informatik SA
8. CFF
9. Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC)
10. EPFL
11. EPFZ
12. Haute école pédagogique de Zurich
13. Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW)

14. Haute école spécialisée bernoise (BFH)
 15. Haute école spécialisée des Grisons (FHGR)
 16. Hôpital cantonal Aarau
 17. Hôpital Universitaire de Bâle
 18. Hôpitaux de Soleure
 19. Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)
 20. Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG)
 21. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)
 22. Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)
 23. Institut fédéral de métrologie (METAS)
 24. Institut Paul Scherrer (PSI)
 25. Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)
 26. La Poste
 27. Pro Helvetia
 28. PUBLICA
 29. Services Industriels de Genève, SIG
 30. Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM)
 31. Swisscom
 32. Transports publics de la région lausannoise SA
 33. Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel
 34. Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW
-

Adresse pour l'envoi de questions

Peter Lauener, responsable Communication du DFI, +41 79 650 12 34

Documents

 [Charte pour l'égalité salariale \(PDF, 51 kB\)](#)

Liens

[Informations complémentaires](#)

Auteur

Secrétariat général DFI

<http://www.edi.admin.ch>

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html>

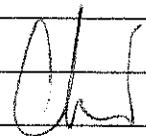
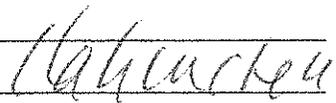
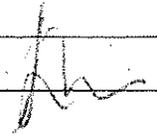
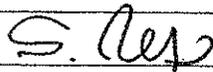
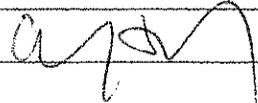
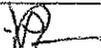
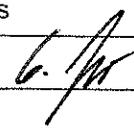
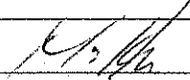
Dernière modification 05.01.2016

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77290.html>

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Creteigny Laurence	Genoud Alice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bovay Alain	Cuérel Julien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glare Yann
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Gross Florence
Cala Sébastien	Develey Daniel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Dupontet Aline	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Durussel José	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole 
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine 	Pahud Yvan	Schwab Claude
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Simonin Patrick 
Lohri Didier	Petermann Olivier 	Sonnay Eric 
Luccarini Yvan	Podio Sylvie	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle 	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas 
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles 	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Misiego Céline	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges 
Mottier Pierre François 	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre